

La Lettre de la Députée



Edito

Notre vie quotidienne a été bouleversée à la mi-mars par la pandémie de Covid-19. Le gouvernement a ordonné le confinement à domicile de la population et la fermeture de toutes les entreprises ou commerces non essentiels. Nos enfants sont passés à l'enseignement à distance. Tous les théâtres, cinémas et lieux culturels ont aussi baissé le rideau, et certains de nos événements préférés - festival d'Avignon, d'Arles - ont été reportés.

Mais maintenant, nous voyons la lumière au bout du tunnel. Depuis le 11 mai plusieurs restrictions sont levées avec des directives de distanciation sociale strictes. A compter du 2 juin pour la majeure partie du pays, et du 22 juin pour la région parisienne, nous allons retrouver une plus grande liberté de déplacement et l'espoir de revoir nos proches éloignés, même si bien sûr, il importe de continuer à prendre des mesures de précaution.

Cependant, nous devons réfléchir à la suite des choses et la pandémie va produire un avant et un après, dans le système de santé. Au niveau individuel, il y a des habitudes personnelles qui vont changer comme l'attention accrue portée au lavage des mains, à la désinfection des surfaces.

Ainsi aura été démontré l'importance d'avoir un système de santé publique fiable et solide, capable de répondre à une urgence inattendue. Il faut une fois de plus féliciter les soignants pour leur dévouement et leur efficacité. Nombre d'initiatives individuelles se sont faites jour, comme l'organisation d'une chaîne de solidarité entre maisons de santé et infirmiers dans notre arrondissement qui sont admirables.

Face à cette tragédie, nul ne peut prétendre avoir été préparé, ou assurer qu'il gérerait mieux la crise que le gouvernement actuel. C'est pourquoi nous avons été solidaires et avons approuvé nombre de mesures prises comme les budgets rectificatifs pour mettre en place le

chômage partiel ou le soutien aux indépendants obligés d'arrêter leur activité.

Pourtant la gestion de la crise nous a semblé souvent erratique, avec nombre de déclarations du Président ou de ministres aussitôt contredites par le Premier ministre ou l'inverse. La gestion des masques qui n'étaient pas utiles, puis sont recommandés. L'usage de tests qui un jour sont déconseillés, ne sont pas pratiqués dans les EHPAD, mais le lendemain seront nécessaires pour déconfiner et finalement réservés aux personnes déjà symptomatiques.

Le plus problématique bien sûr c'est l'application d'un système numérique Stop Covid pour retracer les contacts d'une personne infectée par le virus. Compte tenu des délais nécessaires pour mettre au point cette application, elle intervient à un moment où la courbe de l'épidémie est déjà décroissante, principalement en raison des mesures barrières déjà prises, grâce à la résilience de la population et du système de santé, donc sans traçage numérique.

Suite à la pandémie, il est apparu aussi que les méthodes d'enseignement peuvent être modifiées pour mieux intégrer les nouvelles technologies. Les enseignants ont dû s'adapter à l'enseignement à distance, ce qui n'est pas facile, mais si l'école a repris timidement, nous pouvons demeurer inquiets sur les conséquences en termes d'acquis pour les enfants, d'une si longue interruption de leurs apprentissages.

La crise du coronavirus aura aussi sensiblement changé notre rapport au travail en banalisant le travail à domicile jusqu'ici assez exceptionnel, ce qui aura forcément des conséquences sur notre organisation ultérieure. Notre monde d'après, sera sans doute différent mais difficile encore d'en percevoir nettement les contours.



Dans l'Hémicycle

Je suis intervenue deux fois lors des questions au gouvernement. Le 29 avril, j'ai interpellé le ministre de la Culture, sur la terrible crise que traverse le monde de la culture. La fermeture des cafés, théâtres et autres lieux culturels, l'annulation de festivals, aura un impact durable sur les revenus des artistes, lesquels vivent souvent sous le seuil de pauvreté. Le secteur du spectacle vivant, à l'arrêt, a perdu, du 1er mars au 31 mai, 590 millions d'euros. Les collectivités locales ne peuvent assumer des montants aussi élevés, alors qu'elles leur accordent déjà des subventions publiques. Les plus petites associations, dans le cadre du chômage partiel, peinent à avancer les salaires et la partie de charges non remboursables en cette période d'inactivité.

Les emplois de ce secteur déjà fragile sont indispensables à la vie économique de notre pays et contribuent à son rayonnement ainsi qu'au vivre-ensemble dans notre société. « Il va falloir enfourcher le tigre. », voilà l'expression, répétée à plusieurs reprises par Emmanuel Macron le mercredi 6 mai, à l'occasion d'une visioconférence avec des artistes. Désormais, nous souhaitons plutôt un plan d'urgence concerté avec les collectivités territoriales et les acteurs culturels sous l'égide de l'État !

Le 5 mai, j'ai également interrogé le ministre de l'Intérieur sur la lutte contre les comportements racistes au sein des forces de l'ordre. Le confinement nous a fait tous vivre dans un climat d'angoisse et de nervosité, policiers comme citoyens, ce qui s'ajoute aux difficultés rencontrées par les forces de l'ordre auparavant, entre lutte contre le terrorisme et manifestations violentes. Pour autant, il n'est pas admissible qu'elles aient recours fréquemment à des méthodes préoccupantes. La multiplication des dérapages qui nous sont rapportés, démontre la nécessité d'un véritable plan de lutte contre les agissements et les propos racistes au sein des forces de sécurité, qui impliquerait par exemple, de renforcer la formation sur les droits de la personne et de mieux impliquer la hiérarchie dans cette recherche du comportement digne d'une police républicaine.

Il est question de renforcer les enquêtes du service national des enquêtes administratives de sécurité sur les candidats au recrutement et les agents en fonction. J'ai demandé au gouvernement s'il ne serait pas utile d'y inclure des questions concernant les positions de l'agent en matière de racisme et de discrimination, afin d'améliorer la politique préventive.

Les manifestations consécutives au décès de George Floyd montrent l'urgence d'un plan efficace sur ce point.

La Commune de Paris

Commencée le 18 mars 1871, proclamée par le Maire du 20ème arrondissement d'alors, Gabriel Ranvier, la Commune de Paris s'achève dans le 20ème, rue Ramponneau, dernière barricade tombée. Les combats se poursuivent jusque dans le cimetière du Père Lachaise où seront fusillés 147 combattants, devant ce qui est depuis le Mur des Fédérés le 28 mai 1871, fin de la Semaine dite sanglante. Rappelons-nous des mesures portées par cette République éphémère dans le temps -72 jours- mais qui survit bien au-delà : liberté de la presse; interdictions des amendes et des retenues sur salaires; cahier des charges avec indication du salaire minimum pour les appels d'offres concernant les marchés publics; mariage libre par consentement mutuel; laïcité de l'enseignement, notons que la municipalité du XXème

rend l'école gratuite et laïque ; égalité de traitement et des rémunérations dans l'enseignement pour les hommes et les femmes. Autant de traces qui restent des pistes pour les femmes et les hommes de bonne volonté. La Commune n'est pas morte !



Coronavirus et nos prisons

Les prisons françaises, qui souffrent de surpopulation chronique, comptaient au 1er janvier 2020 70.651 détenus pour 61.080 places opérationnelles. Nos prisons surpeuplées offraient des conditions optimales pour une flambée de l'épidémie.

Le 25 mars, le Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture a appelé les gouvernements en réponse au COVID-19 à « réduire les populations carcérales et autres populations de détention dans la mesure du possible ». En outre, cette instance de l'ONU a appelé les gouvernements à mettre en place des « programmes de libération anticipée, provisoire ou temporaire pour les détenus pour lesquels il est prudent de le faire ».

Des mesures ont été prises en ce sens, d'autant que des mouvements de détenus ont eu lieu dans divers établissements, témoignant de l'angoisse qui a saisi les détenus. Le ministère de la justice a donc libéré plusieurs milliers de personnes, ramenant la surpopulation carcérale à des proportions plus acceptables.

Il est donc possible de ne pas perpétuer ce système indigne où des hommes sont entassés à 3 dans une petite cellule, parfois dormant sur un matelas à terre, alors que la loi préconise depuis des lustres, l'encellulement individuel. Ce qui a été réalisé, c'est une remise de quelques mois en fin de peine, ce qui permet de libérer de l'espace pour les entrants.

Par ailleurs, les juges chargés de l'application des peines soulignent que les courtes peines d'emprisonnement ne constituent pas la réponse satisfaisante face à la

délinquance car ils n'ont pas le temps de réaliser un travail de réinsertion utile. La mesure prise à l'égard de l'auteur d'une infraction doit d'abord sanctionner les faits commis, mais également prévenir la récidive et permettre, si nécessaire, la réinsertion sociale.

Bien sûr, il faut être particulièrement prudent pour les détenus les plus endurcis, et prévoir une surveillance efficace après la sortie. Mais pour les autres, un accompagnement et des mesures alternatives à l'incarcération comme un bracelet électronique peuvent éviter qu'une sortie sèche soit l'occasion de retomber dans les mêmes errements.

Nous devons donner les moyens humains et financiers nécessaires pour développer ces peines alternatives à la prison et les services de probation.

Cette période inhabituelle a démontré à nouveau la spécificité française que constitue le recours massif à la détention provisoire. Même pour lutter contre le risque d'épidémie, les libérations ont concerné surtout les détenus en fin de peine et peu ceux qui sont en détention provisoire, alors que par définition, ceux-ci sont présumés innocents et certains seront reconnus comme tels par les tribunaux.

Pour tendre vers une justice pénale efficace et humaine il faut peut-être simplement essayer d'appliquer les lois en vigueur sur l'aménagement des peines et l'encellulement individuel, et aussi relancer un chantier de réflexion et d'enquête sur les peines : leur sens, leur échelle et leurs modalités d'exécution.

Journée commémorative du souvenir de l'esclavage et de son abolition



Le 23 Mai, résonne, en Métropole comme dans les Outre-Mer, le gwoka, en signe de recueillement et d'hommage suite à la loi dite Taubira tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. Cette journée mémorielle, arrachée de haute lutte, par le mouvement associatif mobilisé, en sus de la date officielle du 10 Mai, inscrit désormais dans le patrimoine de la Nation, cette part de notre histoire et des peuples, longtemps niée.

C'est pourquoi, aujourd'hui 23 mai 2020, je me suis rendue rue Delgrès pour que vive la mémoire de ceux qui ont souffert pour leur liberté. Rappelons-nous l'apostrophe du Colonel Delgrès qui a vécu libre de longues années : «La résistance à l'oppression est un droit naturel. La divinité même ne peut être offensée que nous

défendions notre cause, elle est celle de la justice et de l'humanité. Et toi postérité, accorde une larme à nos malheurs et nous mourrons satisfaits.»

Ce travail de mémoire, désormais assuré à côté des instances existantes par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, installée par François Hollande et que préside Jean-Marc Ayrault est à double portée :

D'une part, il faut faire mieux connaître par le peuple français en général cette partie de son histoire. Il s'agit d'une ardente obligation. D'autre part, il faut faire ressortir à côté des luttes des esclaves et des libres de couleur comme le colonel Delgrès, le soutien essentiel d'amis du genre humain comme Victor Schoelcher Condorcet ou Lamartine.

Débat sur la pénurie de médicaments en France



A l'Assemblée nationale, la deuxième semaine de déconfinement a été consacrée au contrôle par les groupes parlementaires. Le groupe Socialistes et apparentés a choisi d'interroger le Gouvernement sur les pénuries de médicaments sur lesquelles depuis 2017 nous alertons le gouvernement. En effet le nombre de ruptures d'approvisionnement s'accroît rapidement. En 2018, environ 400 médicaments ont été en rupture de stock ; en 2019, on en dénombrait 500. La pénurie touche toutes les classes thérapeutiques de médicaments, qu'ils soient essentiels, tels que les anticancéreux, les antibiotiques et les vaccins, ou génériques, ce qui obère la recherche de solutions alternatives aux traitements suivis.

Pour produire les médicaments, nous avons fait le

choix, depuis de nombreuses années, de dépendre excessivement et dangereusement de pays situés hors du continent européen. D'après l'inspection générale des affaires sociales, de 60 % à 80 % des principes actifs des médicaments que nous consommons sont produits hors de l'Union européenne. Les laboratoires ont délocalisé leur production hors d'Europe, là où les coûts de production sont inférieurs, et les réglementations moins contraignantes.

La crise sanitaire que nous vivons accentue encore la pénurie. Désormais, il est clair cette situation ne peut se prolonger. Il est inconcevable que la santé des Français dépende de pays lointains par pure logique de profit. Nous devons privilégier la santé de la population et un accès rapide aux médicaments.



StopCovid

L'Assemblée a adopté le 28 Mai, suite à un débat souvent houleux la mise en place de l'application StopCovid qui a suscité ces dernières semaines de nombreuses interrogations. Il s'agit d'une application qui peut être installée sur un téléphone mobile et qui permet de prévenir immédiatement une personne qu'elle a été en contact rapproché (soit plus d'un quart d'heure à moins d'un mètre) avec une personne même inconnue, qui vient d'être testée positive au Covid 19. Dans ce cas la prise en charge par un médecin peut être immédiate. Le but recherché est de casser les chaînes de contamination et donc de se protéger et de protéger les autres.

Les explications et justifications données par le Secrétaire d'État au numérique Cédric O ne peuvent répondre aux inquiétudes formulées tant sur l'atteinte ainsi portée aux libertés par cette innovation numérique, que sur la question de son efficacité.

Pour parvenir à détecter à grande échelle les malades en mesure de propager le Covid-19, il faudrait que l'application soit utilisée par une majeure partie des Français. Or en Australie où six millions de personnes ont téléchargé l'application gouvernementale de traçage numérique, COVIDSafe n'a pour le moment permis d'identifier qu'un seul malade. À Singapour, le logiciel a été téléchargé un million de fois pour une population totale de 5,7 millions de personnes, beaucoup plus « connectés » que les Français. Or, l'application n'a pas empêché un confinement ultérieur.

Le risque en France serait que le dispositif trouve trop peu d'utilisateurs pour être efficace à l'échelle nationale. Chacun sait que les personnes âgées qui sont les plus vulnérables à la maladie, sont peu équipées de smartphones. Ce qui s'est montré efficace ce n'est pas ce traçage, mais c'est surtout l'adoption de protections comme des masques et du gel, ainsi que le respect des gestes barrières.

Par ailleurs comment se garantir contre un mauvais usage des données collectées, alors qu'on parle régulièrement de violation ou vol de données dans les entreprises. L'inquiétude s'est exprimée sur plusieurs bancs de l'Assemblée, de voir accepter, dans la peur de l'épidémie, l'instauration d'une société de surveillance généralisée, rappelant le monde déshumanisé et totalitaire décrit par Georges Orwell. Il en est d'autant plus ainsi que le gouvernement fait le choix d'un protocole pour développer ce programme qui est centralisé, donc un serveur rassemblera toutes ces données sensibles.

De surcroît, ce traçage peut ouvrir la voie au ciblage des populations contaminées, créant mécaniquement leur exclusion de la société. Nous traversons certes une période difficile. Il est légitime de chercher les moyens de la traverser au mieux, mais sûrement pas « quoi qu'il en coûte » pour nos libertés. Le groupe Socialistes et apparentés a voté contre ce dispositif.

Me contacter

SANS RENDEZ-VOUS

Les Mardis de 14h00 à 16h00
Les Jeudis de 10h00 à 13h00
Au 8, rue de la cour des noues 75020 Paris
Merci de bien vouloir vous présenter à la permanence au moins 15 min avant la fermeture.

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Madame PAU-LANGEVIN recevra les vendredis matins
Pour obtenir un rendez-vous, nous vous invitons à formuler votre demande motivée impérativement soit :
- par mail (georgepaulangevin@gmail.com)
- par courrier (8, rue de la cour des noues 75020 Paris)
Ne pas oublier d'y transmettre vos coordonnées

